

RAPPORT D'ACTIVITÉS

de la

Commission de surveillance de la Convention collective nationale de travail

pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT)

pour l'année 2010

Table des matières

- I CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL POUR LES HÔTELS, RESTAURANTS ET CAFÉS DU 6 JUIN 1998
- II EXÉCUTION DE LA CONVENTION
- III NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS
- IV COMMISSION PARITAIRE DE SURVEILLANCE DE LA CCNT
- V ORGANES D'EXÉCUTION - Commission de surveillance

I
Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés
du 6 juin 1998

La nouvelle CCNT est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, après des campagnes d'information dans l'ensemble du pays, la conférence de presse de juin 2009 et l'extension prononcée par le Conseil fédéral le 11 décembre 2009.

Les premiers enseignements tirés permettent de constater que la majorité des employeurs et des employés étaient parfaitement informés sur les nouveautés. Les inspecteurs et le service juridique de l'office de contrôle aussi ont contribué à la fourniture d'informations et de conseils.

Les échos ont été fondamentalement positifs. La Commission paritaire de surveillance de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés a décidé dès le début 2010 de ne pas attendre l'année suivante pour mettre en oeuvre le concept de formation et de perfectionnement, mais de le faire immédiatement.

Les concepts nécessaires pour les différentes filières de formation ont été élaborés sans délai, et les cours bénéficiant d'un soutien financier ont également commencé immédiatement.

Les nombres de participants ont été les suivants: 149 pour Progresso, 13 pour les cours avec AFP, 120 pour les cours avec examens professionnels et 19 pour les cours avec examens professionnels supérieurs.

GastroSuisse et hotelleriesuisse ont également commencé leurs formations G2+, G3 ainsi que spécialiste de la conduite d'un groupe.

Le bilan de cette année est que la collaboration avec Hotel & Gastro formation, à Weggis, a été très constructive et positive dès le début et qu'elle s'est poursuivie dans cet esprit.

L'introduction et la phase initiale des concepts de formation et de perfectionnement bénéficiant du soutien de fonds de la CCNT ont été très positives, la devise étant « Démarrons en restant flexibles! ».

II

Exécution de la Convention

Les principales activités réalisées en 2010 ont été :

1.) Encaissement des contributions aux frais d'exécution

Cette année, les contributions aux frais d'exécution ont été augmentées de Fr. 48.– à Fr. 89.– par établissement et par collaboratrice et collaborateur. Cette augmentation résulte des négociations pour la nouvelle CCNT 2010.

Cette année aussi, les factures des contributions annuelles aux frais d'exécution ont été envoyées en décembre.

2.) Renseignements juridiques téléphoniques

20'860 renseignements téléphoniques gratuits concernant la CCNT ont été donnés en 2010 (exercice précédent: 26'260). Il faut ajouter à ce nombre 6'519 renseignements concernant le Code des obligations, la loi sur le travail, l'encaissement des contributions aux frais d'exécution, etc. (exercice précédent: 8'550). Ce nombre correspond à une moyenne d'environ 109 renseignements téléphoniques par jour ouvrable (exercice précédent: 138). Le nombre de conseils personnels donnés au guichet est de 156 au total (exercice précédent: 124).

Le nombre de demandes de renseignements par courrier électronique a été de 3'416 en 2010 (exercice précédent: 3'407).

3.) Site Internet www.ccnt.ch

En 2010, notre site Internet a été visité en moyenne 1'108 fois par jour (exercice précédent: 818), avec un total de 25'130 pages consultées (exercice précédent: 24'293), ce qui correspond à 33'243 visites et 753'889 pages consultées par mois (exercice précédent: 728'780).

4.) Contrôles par sondages

4.1.) Contrôles par sondages du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010

2'000 établissements ont de nouveau été choisis de manière aléatoire pour les contrôles par sondages du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010. Les points contrôlés ont été :

- salaires minimums des catégories I, II, III (comme lors des contrôles par sondages en 2008/2009)
- contrôle du temps de travail (comme lors des contrôles par sondages en 2008/2009)

et, de nouveau,

- respect du 13^e salaire mensuel, conformément à l'art. 12 CCNT.

Le 31 mai 2010, les 2'000 contrôles par sondages se sont terminés dans les délais, après le contrôle, en 2010, du solde de 705 établissements.

Récapitulation des résultats :

Tous les salaires minimums sont respectés dans 81.5% (exercice précédent: 81.7%) des établissements contrôlés et pour 91.7% (exercice précédent: 92.6%) de l'ensemble des rapports de travail contrôlés.

Il existe un système utilisable de saisie du temps de travail dans 79.2% (exercice précédent: 68.6%) des établissements.

Le 13^e salaire est payé à 89.3% des ayants droit (exercice précédent: 87.7%).

Des contrôles subséquents seront effectués dans 971 établissements.

4.2.) Contrôles par sondages du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

La nouvelle série de contrôles par sondages, qui porte sur un nombre inchangé d'établissements, a commencé dans les délais.

Jusqu'à la fin de l'année, 1'161 établissements ont été contrôlés au sujet des 3 points fixés, à savoir les salaires minimums, le 13^e salaire et la tenue d'un contrôle du temps de travail.

5.) Inspecteurs/trices

En plus des contrôles par sondages et des contrôles subséquents, les inspecteurs/trices ont effectué 414 contrôles pendant l'exercice sous revue, sur la base de 446 nouvelles plaintes et de 36 datant de l'année précédente. Parallèlement, 27 dossiers ont été fermés en 2009 (retraits, non-assujettissements, faillites, etc.).

Les inspecteurs ont par ailleurs effectué 1'193 contrôles subséquents en 2010 (découlant de contrôles par sondages et de plaintes).

III

Nombre d'établissements assujettis

Le nombre d'assujettissements à la Convention collective nationale de travail au début de 2010 était le suivant :

- Etablissements assujettis	27'330
- Départs en cours d'année en raison de la cessation d'activités, parce que les conditions d'assujettissement n'étaient plus remplies, etc. :	819
- Nouveaux assujettissements à la suite de l'ouverture de nouveaux établissements, de réouvertures ou parce que l'établissement remplit les conditions d'assujettissement :	999
- L'office de contrôle a enregistré 8'454 mutations en cours d'année (changements de nom ou de raison sociale et d'adresse, sans influence sur le nombre d'établissements assujettis).	

- Nombre d'établissements assujettis à la fin de 2010 :	27'510
	=====

IV

Commission paritaire de surveillance de la Convention collective nationale de travail

Pendant l'exercice sous revue, la Commission de surveillance a siégé en **séance plénière** au printemps et en automne (le 23 juin à Thoune et le 23 novembre à Zurich).

Les affaires suivantes ont été traitées:

- Bilan et compte d'exploitation 2009
- Bilan intermédiaire au 30 juin 2010
- Attributions
- Budget 2011
- Rapport de gestion 2009

- Résultats des contrôles par sondages de juin 2009 à mai 2010
- Litiges (peines conventionnelles)
- Décision de versement de contributions pour les cours de formation continue et de perfectionnement d'UNiA, en vertu de l'art. 35h CCNT

En 2010, le **comité** de la Commission de surveillance a siégé en janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Ces séances ont eu lieu à Bâle, Berne, Bienne, Lucerne et Zurich.

Le comité a traité les affaires permanentes suivantes: questions financières (bilan et compte d'exploitation 2009, bilan intermédiaire au 30 juin 2010, attributions de fonds, budget 2011), contrôles par sondages (état des travaux, contrôles subséquents), litiges juridiques de la Commission de surveillance et de l'office de contrôle, informations concernant la commission tripartite et statistique des renseignements donnés par l'office de contrôle.

Des thèmes tels que:

- CCNT 2010; concept de formation et de perfectionnement
Répartition des fonds
Approbations
Brochure commune
Décisions des cantons au sujet des subventions
Refus par l'office de contrôle
- Convention entre le seco et la Commission paritaire de surveillance de la CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés au sujet de l'exécution des mesures d'accompagnement
- Commentaire de la CCNT
- Contrôle du temps de travail; solution de l'office de contrôle
- Versements aux parties contractantes
- Convention de prestations en rapport avec l'exécution de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
- Credit-Management: bureaux de recouvrement de créances
- Communiqué de presse au sujet des contrôles par sondages de juin 2009 à mai 2010
- Art. 1 et 2 CCNT, champ d'application
- Inscriptions dans la liste des écoles hôtelières
- Informations au sujet des statuts d'établissement saisonnier

- Subventions pour le concept de formation et de perfectionnement
- Campagne d'information/d'image de marque en 2011
- Cours pour les fiduciaires
- Libre circulation des personnes/convention de prestations avec le seco
- Barème des peines conventionnelles de la CCNT à partir du 1^{er} janvier 2010

ont complété l'ordre du jour des séances.

V

ORGANES D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL POUR LES HÔTELS, RESTAURANTS ET CAFÉS

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Président

Monsieur F. Lachat, lic. phil.
et lic. en droit

Porrentruy

Représentants d'hotelleriesuisse

depuis le 23.06.2010

Monsieur C. Casanova
Monsieur M. Kaufmann, avocat
Monsieur P.-A. Michoud

Crans-Montana
Berne
Yverdon

Représentants de Gastrosuisse

Monsieur H. Jaisli, avocat
Monsieur J. Müller-Tschirky
Monsieur E. Bachmann
Monsieur F. Haenni

Zurich
Saint-Gall
Zurich
Lausanne

Représentants de SCA

Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG
Monsieur HP. Oettli

Zurich
Muttenz

Représentants de H&G Union

depuis le 23.06.2010

Monsieur E. Dubuis
Monsieur U. Masshardt
Monsieur J. Gonzalvez
Monsieur B. Poma
Monsieur St. Unternährer, lic. en droit
Monsieur G. Knecht

Lausanne
Lucerne
Lucerne
Brusino-Arsizio
Lucerne
Thoune

Représentants d'UNiA

Monsieur M. Moretto, lic. phil. hist.
Madame G. Hentsch

Berne
Berne

Représentant de syna

Madame M. Bertone

Zurich

COMITÉ

Président

Monsieur F. Lachat, lic. phil.
et lic. en droit

Porrentruy

Vice-présidents

Monsieur St. Unternährer, lic. en droit
Monsieur M. Kaufmann, avocat

Lucerne
Berne

Membres

jusqu'au 03.11.2010
depuis le 15.12.2010

Madame M. Bertone	Zurich
Monsieur G. Bechtiger	Zurich
Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG	Zurich
Monsieur M. Moretto, lic. phil. hist.	Berne
Monsieur H. Jaisli, avocat	Zurich

Délégation de révision

Madame M. Bertone, Zurich
Monsieur H. Jaisli, avocat, Zurich

Secrétariat

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Madame Chr. Büchler, Muri

Organe externe de révision

KPMG SA, Bâle

OFFICE DE CONTRÔLE de la Convention collective nationale de travail

	Directeur	Monsieur H. Moser	Langenthal
	Inspecteur	Monsieur B. Ducraux	Ormalingen
	Inspectrice	Madame A. Filippi	Airolo
	Inspecteur	Monsieur A. Geiser	Langenthal
	Inspectrice	Madame S. Vulliamy	Poliez-le-Grand
	Inspecteur	Monsieur C. Rovina	Baden
	Inspecteur	Monsieur Q. Charmill	Vicques
	Inspectrice	Madame I. Steiner	Samstagern
	Inspectrice	Madame S. Louis	Bâle
	Inspecteur	Monsieur P. Poggio	Payerne
	Inspectrice	Madame S. Moser	San Nazzaro
depuis le 01.05.2010			
depuis le 01.05.2010	Inspecteur	Monsieur R. Sefidan	Zurich
depuis le 01.01.2010	Assistant à l'inspection	Monsieur R. Ottolini	Bâle
	Chef du service interne/comptable	Madame C. Widmer	Bâle
	Collaboratrice TED	Madame S. Flury	Oberwil
	Service juridique	Madame L. Lanz	Ormalingen
	Service juridique	Madame C. Bordin	Münchenstein
	Service juridique	Madame R. Zaugg	Büsserach
depuis le 04.10.2010			
depuis le 20.12.2010	Service juridique	Madame V. Winter	Pratteln